#### AR Prefecture

006-210600235-20230412-2023\_96-BF Reçu le 14/04/2023



# DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Nombre de conseillers :

en exercice 19 présents 16 votants 18

Le mercredi 12 avril 2023 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal: 29 mars 2023

DELIBERATION N° 42/2023 PRÉSENTS: Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Marylène WALKOWIAK, Colette BENOUAHAB, Paul REY, Herbert WOLFERS, Karine BOETTI, Julia BONNET, Jérôme BOUERI, Francis FRECOURT, Jean-Louis TAYLOR, Renaud LEFEBVRE, Isabelle SAUVE, André IPERT, Danielle GASTALDI.

**OBJET:** 

Approbation du budget primitif 2023 et de ses annexes budgétaires – Budget Crèche ABSENTS: Michel BRAUN.

ONT DONNÉ POUVOIR: Michel BRAUN à André IPERT.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle SAUVE** 

Rapporteur: Sébastien OLHARAN / Audrey ROSSI

# Monsieur Sébastien OLHARAN, Maire,

Expose qu'il y a lieu de voter le budget Primitif Principal 2023 de la Crèche de Breil-sur-Roya.

## Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1er janvier 2023,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2023,

### AR Prefecture

006-210600235-20230412-2023\_96-BF Reçu le 14/04/2023

Après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, o voix contre, et o abstention,

ADOPTE Le Budget 2023 de la Crèche de Breil-sur-Roya comme suit :

Section de Fonctionnement: 325 951,21 €

Section d'Investissement :

125,33€

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire du Séance

Isabelle SAUVE

Pour copie conforme

Le Maire

Sebastien OLMARAN

Délibération rendue exécutoire par publication et transmission en Préfecture le

e Maire

ébastien OLHARAN